

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
994	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Turlaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT ABSENTS

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

programme MECANOR² : Amélioration de la gestion des METiers du CASier en NORmandie et au NORd de la France

Demande d'aides publiques (FEAMP, Etat et/ou Région)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présentant le programme MECANOR² visant à une évaluation des gisements du bulot et des gros crustacés (homard, tourteau, araignée, étrille) pour une mise en cohérence de l'état des stocks et du respect des mesures d'encadrement prises par les instances professionnelles ;

Vu les objectifs définis pour la conduite de ce programme :

- Approfondir les connaissances et expériences acquises dans le cadre du projet ESHANO et réaliser un état des lieux sur la façade maritime (Zones CIEM VIIId et IVc) des pêcheries concernées (Tâche 1)
- Mettre en place des méthodes d'échantillonnage communes et créer un modèle d'évaluation de stock plus adapté à la pêche aux casiers pour définir des indicateurs d'état de stock et de pression de pêche pertinents pour ces pêcheries (Tâche 2)
- Identifier les mesures de gestion les plus appropriées en fonction des espèces et des secteurs d'études pour atteindre une exploitation durable de ces ressources (Tâche 3)

Vu le projet de partenariat entre :

- le CRPMEM Hauts-de-France (chef de file),
- le CRPMEM Normandie,
- l'IFREMER Port-en-Bessin
- le SMEL,

Vu le coût prévisionnel de ce programme estimé à **760 710 €** éligible aux aides publiques du FEAMP (mesure 28) et de l'Etat/Région,

Vu la durée prévue de 36 mois, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise :

- la sollicitation des aides publiques : du FEAMP, de l'Etat et/ou la Région Normandie pour le programme MECANOR²
- le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières et inhérent au projet.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Patrice PILLET

